

## **Communiqué de presse :**

### **Al-Kindi : l'État doit contrôler les établissements de tous les réseaux**

La Fep-CFDT, premier syndicat de la formation et de l'enseignement privés, revendique la nécessaire transmission des valeurs de la République, le respect des programmes et la bonne utilisation des fonds publics par les établissements privés sous contrat. Elle a ainsi obtenu en juin 2024 la mise en place d'un protocole de contrôle par l'État.

La Fédération prend acte de la décision de la préfète du Rhône de retirer les trois contrats d'association de l'établissement privé Al-Kindi de Lyon.

Les agent·e·s et salarié·e·s de la structure seront inévitablement impacté·e·s par cette décision. Notre organisation fait entière confiance aux militants et militantes de la Fep-CFDT Ain-Rhône qui les accompagneront dans leurs démarches pour intégrer d'autres réseaux d'établissements privés sous contrat confessionnels ou laïcs. La Fep-CFDT portera une attention particulière aux maîtres en perte d'emploi et dont la situation remontera en Commission Nationale. L'État doit prendre ses responsabilités et parvenir à trouver une solution pour chaque enseignant de cet établissement.

Dans ce contexte, la Fep-CFDT réaffirme la nécessité de contrôler de la même façon l'ensemble des établissements privés sous contrat de tous les réseaux, confessionnels comme laïcs.